

## Conférence de presse de l'alliance « Économie suisse pour la loi sur le CO<sub>2</sub> » :

Lundi 12 avril 2021, à Berne

### Point de vue du secteur de la construction

Mesdames, Messieurs,

Disons-le d'emblée, le secteur de la construction soutient la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Constructionsuisse, l'association faîtière nationale de la construction, a décidé dès janvier de recommander le Oui. Suissetec, l'association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment, est également membre de Constructionsuisse et s'engage depuis de nombreuses années en faveur d'une politique climatique et énergétique durable. Son action à cet égard comprend des formations initiales et continues, des outils de conseil, des campagnes, un engagement politique, des projets innovants et bien plus encore.

Je vais vous exposer 5 raisons pour lesquelles le secteur de la construction soutient avec conviction la loi révisée sur le CO<sub>2</sub> :

**1. Nous sommes conscients de notre responsabilité et faisons partie de la solution.**

La moitié des besoins d'énergie de la Suisse sont dus au chauffage et au refroidissement. Cette consommation est avant tout le fait de notre parc immobilier. Elle s'accompagne de grandes quantités d'émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs des ménages, des services et de l'industrie. Depuis 1990, nous constatons toutefois une baisse des émissions de gaz à effet de serre dans ces secteurs. Cela signifie que nous sommes sur la voie de la réduction, ce qui est encourageant. La baisse est cependant bien trop lente pour atteindre les objectifs. Des conditions-cadres fiables sont par conséquent nécessaires pour accélérer la tendance et déclencher les investissements correspondants.

## 2. **La nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> crée des conditions-cadres claires.**

Elle régit la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Ce faisant, elle définit des lignes directrices franches pour le secteur de la construction et de l'immobilier et lui procure, grâce à des valeurs claires en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, une bonne sécurité de planification et une latitude maximale pour la mise en œuvre. Nous sommes favorables au pilotage par objectifs et à la souplesse qui en découle en termes de solutions, car cela favorise l'innovation. Le fait que les nouvelles valeurs-limites en matière de chauffage et d'eau chaude soient applicables dès 2023 est opportun car des technologies et solutions appropriées sont disponibles sur le marché, éprouvées et abordables dès aujourd'hui.

## 3. **La poursuite du programme Bâtiments est un gage de continuité.**

Aucun autre secteur n'a connu, au cours des dernières décennies, une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> comparable à celle du secteur du bâtiment. Le programme Bâtiments a largement contribué à ce succès. Il est donc judicieux et pertinent que la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> continue de s'appuyer sur le programme Bâtiments à l'avenir. Les propriétaires de maisons continueront ainsi à être soutenus dans la mise en œuvre de mesures ciblées.

## 4. **Les mesures de protection du climat génèrent de la valeur ajoutée – y compris pour les propriétaires de maisons.** Diverses études le montrent et je peux vous le confirmer par ma propre expérience : les investissements dans des systèmes de technique du bâtiment renouvelables sont rentables. Le surcoût à l'investissement s'amortit à l'échelle de leur durée de vie. Notamment, par exemple, parce que la taxe sur le CO<sub>2</sub> ne s'applique pas, parce que l'énergie produite sur place peut être utilisée de diverses manières (p. ex. pour la mobilité) et parce que les investissements sont déductibles des impôts dans la grande majorité des cantons.

## 5. **La protection du climat crée des emplois à l'épreuve des crises et en Suisse.**

En 2019, l'alliance économique « Initiative Chaleur Suisse » indiquait dans une étude approfondie qu'une décarbonation totale du secteur du chauffage et du refroidissement générerait au moins 1,5 milliard de francs de création de valeur supplémentaire en Suisse.

Une étude de la ZHAW est arrivée à des conclusions similaires. Cet argent profite à l'économie et à la population suisses au lieu de partir vers des régions du monde politiquement instables. C'est précisément dans des moments comme celui-ci que l'on se rend compte de l'importance et du caractère indispensable de disposer d'emplois à l'épreuve des crises et offrant des perspectives. Le remplacement du charbon dans la production de ciment et le développement des installations photovoltaïques montrent d'ailleurs des effets similaires. Globalement, la mise en œuvre de toutes les mesures examinées entraînera des économies nettes de plusieurs milliards d'euros sur le long terme.

Pour conclure, je voudrais rappeler une nouvelle fois que le secteur suisse de la construction soutient la loi sur le CO<sub>2</sub>. Elle nous rapproche non seulement de nos objectifs climatiques, mais entraîne également des effets positifs pour la Suisse, et ce à des niveaux très divers. C'est pourquoi, le secteur de la construction demande aux électeurs\*rices de dire clairement Oui à la loi révisée sur le CO<sub>2</sub> le 13 juin. Merci beaucoup.